

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **INSERT COMMUNICATION Sàrl**, Rue de Bourg 25,
1003 Lausanne
2.

Date du prononcé de dissolution: 02.08.2011
3.

Suspension de faillite: 29.11.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.12.2011
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 2 août 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : conseils et toute activité dans le domaine du marketing, des médias, de la communication, du sponsoring, de la conception de produits et de la publicité.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant

00720195